



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Furniture Division/Division des ameublements
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet MEUBLES Cat 1 à 4 PDP II	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP731-172175/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20172175	Date 2017-02-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-978-72185	
File No. - N° de dossier pq978.EP731-172175	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-02-10	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vlahos, Helen	Buyer Id - Id de l'acheteur pq978
Telephone No. - N° de téléphone (613) 220-8951 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 003

Cette modification est effectuée afin de :

- 1- **Prolonger la date de fermeture des soumissions au 10 février 2017**
- 2- **Publier des questions et réponses**
- 3- **Modifie Fiches signalétiques types**

Question et Réponse:

Q15. Les bureaux de type A et B, point C - Catégorie 4 de l'approvisionnement pour les postes de travail sont des « produits autostables en placage de bois », pas des stratifiés. Soit les points doivent être modifiés à du placage de bois, soit la catégorie doit être modifiée à la catégorie 1 « Cloisons interraccordables et systèmes autostables ». S'il y a modification à la catégorie 1, la hauteur totale de la huche lorsque placée sur une unité de rangement basse ou un bahut (unité de rangement basse d'un maximum de 31 po de hauteur) doit respecter la plage de hauteur pour intimité en position assise de 50 po à 54 po. Veuillez confirmer.

R15. CATÉGORIE 4 : DU PLACAGE DE BOIS SERA UTILISÉ.

Q16. Les bureaux de type A et B, point C - huches avec portes escamotables ne sont pas offertes pour la catégorie 4, veuillez confirmer les points que devraient offrir les soumissionnaires en remplacement.

R16. UNE « UNITÉ ÉLEVÉE / ADDITIONNELLE » AVEC PORTES FERMÉES SERA UTILISÉE EN REMPLACEMENT.

Q17. Caractéristiques de groupe, panneau de bois - la catégorie 1a de l'entente permanente cite le « panneau additionnel pour intimité en position assise » ou « panneau additionnel pour intimité de la surface de travail », mais n'indique pas la hauteur du panneau additionnel. Lorsque les panneaux additionnels sont ajoutés aux cloisons de base, les hauteurs totales doivent respecter les plages d'intimité (position assise, de 50 po à 54 po, et surface de travail, 42 po à 48 po). L'entente permanente n'indique pas la hauteur des ajouts. Veuillez supprimer les plages de hauteur des descriptions des ajouts, par exemple, groupe 1 point B, 6 po à 14 po.

R17. SUPPRIMER LA DISPOSITION DE PLAGE HAUTEUR POUR LES AJOUTS. CONSULTER L'ENTENTE PERMANENTE POUR LES HAUTEURS PERMISSIBLES.

Q18. Caractéristiques de groupe, panneau de bois - Il existe plusieurs contradictions entre les descriptions de hauteur et les plages de hauteur. Par exemple, le groupe 1 point B mentionne un panneau additionnel pour intimité en position assise et la plage est de 42 po à 48 po de hauteur, tandis que la hauteur pour l'intimité assise de l'entente permanente est de 50 po à 54 po. Veuillez corriger ces erreurs et confirmer les exigences en matière de hauteur pour toutes les descriptions de panneaux des groupes.

R18. SUPPRIMER « PANNEAU ADDITIONNEL POUR INTIMITÉ EN POSITION ASSISE » ET REMPLACER PAR « PANNEAU ADDITIONNEL POUR INTIMITÉ DE LA SURFACE DE TRAVAIL ».

Q19. Groupe 2, point C - les panneaux additionnels sans cadre se trouvent à la catégorie 1b de l'entente permanente.

R19. SUPPRIMER « PANNEAU ADDITIONNEL POUR INTIMITÉ DE LA SURFACE DE TRAVAIL » ET REMPLACER PAR « CLOISON ». CONSULTER L'ENTENTE PERMANENTE POUR LES HAUTEURS PERMISSIBLES.

Q20. Caractéristiques de groupe, panneau de bois - où les éléments d'alimentation sont indiqués, les fournisseurs offrent des éléments qui conviennent à des prises de type RJ45, mais non les prises mêmes. Veuillez confirmer que cette pratique standard est bien celle que demande SPAC aux soumissionnaires.

R20. DES PRISES RJ45 SONT INDIQUÉES.

Q21. Groupe de type 2, point F - Quelle configuration est nécessaire pour l'armoire de rangement? Un garde-robe est-il nécessaire? Des tiroirs classeur/classeur ou caisson/caisson/classeur? Étagères fermées ou ouvertes?

R21. AJOUTER UN COMPARTIMENT DE RANGEMENT SANS PORTE. SE REPORTER À L'ENTENTE PERMANENTE, PAGE 46.

Q22. Groupe de type 2, point H - La description prescrit une configuration de type caisson/classeur, mais le dessin type illustre un caisson/caisson/classeur, veuillez confirmer le type de caisson exigé.

R22. CAISSON MOBILE, TIROIR-CLASSEUR.

Q23. Groupe 3a, point C - les panneaux additionnels sans cadre se trouvent à la catégorie 1b de l'entente permanente.

R23. REMPLACER « PANNEAU ADDITIONNEL POUR INTIMITÉ DE LA SURFACE DE TRAVAIL » PAR « CLOISON ». SUPPRIMER « SANS CADRE » ET CITER L'ENTENTE PERMANENTE POUR LES HAUTEURS PERMISES.

Q24. Groupe 3a, points A, C et D - L'électricité se trouve derrière le bahut, à la base du panneau et l'utilisateur n'y aurait pas accès. Veuillez confirmer si l'électricité devrait se trouver au-dessus de la surface de travail pour qu'elle soit accessible.

R24. RESPECTER TOUTES LES EXIGENCES DE L'ENTENTE PERMANENTE.

Q25. Groupes 2, 3a et 3b - Les modélisations 3D type illustrent un élément pour range-tout; veuillez confirmer qu'il s'agit d'une exigence de la soumission.

R25. OUI. LES « ACCESSOIRES DE POSTE DE TRAVAIL » INDIQUÉS SONT UNE EXIGENCE DE LA SOUMISSION.

Q26. Groupe 4B - espace de travail, point C - surface de travail devant être portée par un côté en métal. Aucun côté en métal n'est disponible en vertu de l'entente permanente; veuillez confirmer qu'un côté en stratifié est acceptable.

R26. LE CÔTÉ DE LA SURFACE DE TRAVAIL EST EN STRATIFIÉ. SUPPRIMER LE MOT « MÉTAL ».

Q27. Au vu des incohérences entre les produits exigés et ce qui est disponible en vertu de l'entente permanente, nous vous prions de reporter la date d'échéance de la DP.

R27. TOUS LES PRODUITS EXIGÉS SERONT CONFORMES À L'ENTENTE PERMANENTE.

Les modifications suivantes apportées aux fiches techniques des documents d'appel d'offres de mobilier entrent en vigueur immédiatement.

POINT N°

1 BUREAUX FERMÉS (CARACTÉRISTIQUES A ET B)

Catégorie 4, point « Bahut avec huche »

- .1 **SUPPRIMER** « stratifié » et **REEMPLACER** par « placage de bois ».
- .2 **SUPPRIMER** « huche avec portes (escamotables par le haut) » et **REEMPLACER** par « unité élevée / additionnelle avec portes fermées ».

2 TOUTES LES CARACTÉRISTIQUES DE BUREAU, SAUF LE GROUPE 1

Tables autostables, « Unité pour position assise/debout »

- .1 **AJOUTER** « à assistance électrique »
- .2 **AJOUTER** « Capacité pondérale de 97 kg (200 lb) ».

3 GROUPES DE BUREAU 1 À 6 (TOUS DES BUREAUX OUVERTS)

Tous les « panneaux de bois » (cloisons de base)

- .1 **AJOUTER** « avec une prise RJ45 (prises multiples) » là où ce n'est pas précisé. Consulter l'entente de service pour les autres exigences relatives à l'alimentation et aux câbles.
- .2 **SUPPRIMER** la fourchette de hauteurs « 762 mm à 914 mm (30 po à 36 po) ».

Toutes les unités de « panneau additionnel pour intimité »

- .3 **SUPPRIMER** la fourchette de hauteurs « 152 mm à 356 mm (6 po à 14 po) ».

Tous les panneaux additionnels pour intimité pour « surface de travail » avec finition en « verre satiné »

- .4 **SUPPRIMER** « panneau additionnel pour intimité de la surface de travail » et **REEMPLACER** par « cloison (catégorie 1 b) ».
- .5 **SUPPRIMER** « sans cadre ».
- .6 **AJOUTER** « inférieur ou égal à la hauteur de la surface de travail, lorsqu'ajouté à une cloison de base. » Sauf le groupe 6 (voir le point 7 ci-dessous).

Toutes les surfaces de travail de catégorie 1b et 2 (bureaux et tables)

- .7 **SUPPRIMER** « métal préfini ».

Toute la catégorie 1b « tiroir-classeur mobile »

- .8 **SUPPRIMER** « tiroir-classeur mobile » et remplacer par « caisson mobile, caisson, classeur ».

Tous les « accessoires de poste de travail »

- .9 **AJOUTER** les termes « ou plastique » après « métal ». Respecter les exigences de l'entente permanente.

4 GROUPE 1

Catégorie 1b, point C

- .1 **SUPPRIMER** « panneau additionnel pour intimité en position assise » et **REEMPLACER** par « panneau additionnel pour intimité de la surface de travail ».
- .2 **SUPPRIMER** « panneau pour intimité » et **REEMPLACER** par « cloison ».
- .3 **SUPPRIMER** « sans cadre ».

5 GROUPE 2 et GROUPE 3 (a et b)

Catégorie 1a, point D

- .1 **SUPPRIMER** « panneau additionnel pour intimité de la surface de travail » et **REEMPLACER** par « panneau additionnel pour intimité en position assise ».

Catégorie 1b, point « armoire de rangement personnel »

- .1 **AJOUTER** compartiment de rangement sans porte. Se reporter à l'entente permanente, page 46.

6 GROUPE 4 (a et b)

Catégorie 1a, point B

- .1 **SUPPRIMER** « panneau additionnel pour intimité de la surface de travail » et **REEMPLACER** par « panneau additionnel pour intimité en position assise ».

7 GROUPE 6a et GROUPE 6b

Catégorie 1a

- .1 **SUPPRIMER** « panneau additionnel pour intimité de la surface de travail » et **REEMPLACER** par « cloison ».
- .2 **AJOUTER** « intimité en position assise »

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés